



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 16 avril 2025

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'année 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Institution genevoise de maintien à domicile pour l'année 2024;
vu la décision du conseil d'administration de l'Institution genevoise de maintien à domicile du 10 mars 2025,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de profits et pertes;
- c) un tableau de variations des fonds propres;
- d) un tableau de flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de profits et pertes, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2024 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'exercice 2024.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2024; et
- le rapport de l'organe de révision du 10 mars 2025.

Les états financiers de l'IMAD pour l'exercice 2024 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 62 131 566 francs, en augmentation de 5 129 217 francs par rapport au 31 décembre 2023, principalement en lien avec la variation du poste des actifs circulants. Au passif, les fonds étrangers sont en diminution de 1 616 068 francs, alors que les fonds propres sont en augmentation de 6 745 285 francs, sous l'effet du résultat net;
- le résultat d'exploitation présente un non dépensé de 6 765 022 francs;
- au niveau des produits d'exploitation, l'augmentation des produits de la facturation, de 3 146 100 francs, résulte principalement de l'augmentation des heures de soins à domicile facturées;
- l'indemnité versée par l'Etat de Genève est conforme au budget et au contrat de prestations 2024-2027 et en progression par rapport aux comptes 2023, en lien avec la couverture des missions d'intérêt général ainsi que l'octroi de l'indexation et des mécanismes salariaux en 2024;
- par rapport à 2023, le financement résiduel s'accroît (+ 5%), en lien avec l'augmentation des heures des soins facturables, mais il reste en dessous du budget (– 0,4%);
- les charges salariales sont inférieures au budget de 3 715 431 francs. Par rapport à l'exercice 2023, l'augmentation des charges salariales, de 11 712 255 francs, est due principalement aux effets suivants :
 - l'augmentation de la dotation institutionnelle,
 - l'octroi d'une annuité ainsi que de l'indexation salariale de 1%;

- le résultat net de l'exercice, après résultat des fonds et dissolution des réserves, présente un non dépensé de 6 745 285 francs. Si l'on tient compte de l'utilisation de fonds propres affectés, le résultat de gestion 2024 s'élève à 7 080 844 francs;
- en application de l'avenant au contrat de prestations du 5 mars 2025, introduisant le principe de constitution d'une réserve conjoncturelle, le résultat de l'exercice 2024 est réparti de la manière suivante :
 - 708 084 francs d'attribution au fonds réseau (10% du résultat de gestion 2024),
 - 2 832 338 francs d'attribution à la réserve conjoncturelle dans les fonds propres de l'institution (40% du résultat de gestion 2024),
 - 3 540 422 francs de résultat de l'exercice dans les fonds propres de l'institution (50% du résultat de gestion 2024).

A relever que les répartitions annuelles en cours de contrat de prestations sont provisoires et ne deviennent définitives qu'une fois la clôture des 4 ans du contrat de prestations 2024-2027 réalisée;

- le total des fonds propres s'élève à 20 343 733 francs, en augmentation de 6 745 285 francs par rapport à l'exercice 2023. Les fonds propres libres s'élèvent à 12 332 256 francs, sous l'effet de l'affectation du résultat cumulé du précédent contrat de prestations 2020-2023.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de l'organe de révision du 10 mars 2025 contenant les états financiers consolidés de l'année 2024



**Institution genevoise de maintien à domicile,
Lancy**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration sur l'audit des

Comptes annuels 2024

**KPMG SA**

Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

**Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de
l'Institution genevoise de maintien à domicile, Lancy****Rapport sur l'audit des comptes annuels****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (l'institution), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et de la variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



**Institution genevoise de
maintien à domicile, Lancy**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration sur l'audit
des comptes annuels

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'institution à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider l'institution ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'institution.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.



**Institution genevoise de
maintien à domicile, Lancy**
Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration sur l'audit
des comptes annuels

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'institution à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Elodie Elloy
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable

Caroline Jaggi
Expert-réviseur agréée

Genève, le 10 mars 2025

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de pertes et profits, du tableau de flux de trésorerie, de la variation des fonds propres et de l'annexe

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Bilan

au 31 décembre 2024

ACTIF	Notes	Comptes 2024	Comptes 2023
Actif circulant		54'360'218	49'561'585
Liquidités	1	36'538'728	31'237'906
Débiteurs	2	13'048'658	13'013'956
Autres créances à court terme	3	1'647'947	679'103
Stocks	4	976'242	1'077'825
Autres actifs circulants	5	2'148'643	3'552'795
Actifs immobilisés	6	7'771'348	7'440'765
Immobilisations corporelles		7'029'752	6'438'984
Immobilisations incorporelles		741'596	1'001'781
TOTAL DE L'ACTIF		62'131'566	57'002'350
PASSIF			
Fonds étrangers		41'787'833	43'403'901
Fournisseurs	7	18'218'657	15'656'281
Provisions à court terme	8	7'132'861	7'820'738
Autres engagements à court terme	9	2'201'598	2'446'925
Indemnités non dépensées à restituer	10	0	3'306'243
Total des fonds étrangers à court terme		27'553'116	29'230'187
Provisions à long terme	11	4'344'639	4'415'282
Indemnités d'investissement	12	7'291'632	6'960'838
Total des fonds étrangers à long terme		11'636'271	11'376'120
Fonds affectés	13	2'598'446	2'797'595
Fonds propres	14	20'343'733	13'598'448
Fonds propres libres		12'332'256	979'006
Fonds propres affectés		830'632	947'591
Part du résultat Fonds Réseau		708'084	0
Réserve conjoncturelle		2'832'338	0
Capital de dotation		100'000	100'000
Résultat de gestion après attributions		3'540'422	4'249'288
Résultat cumulé du contrat de prestations 2020-2023		0	7'322'563
Résultat cumulé du contrat de prestations 2024-2027		0	0
TOTAL DU PASSIF		62'131'566	57'002'350

Comptes de profits et pertes

du 1er janvier au 31 décembre 2024

	Notes	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Produits d'exploitation					
Produits de la facturation	15	79'087'948	79'579'822	491'874	76'433'722
Pertes sur débiteurs	16	-370'000	-883'276	-513'276	-427'715
Financement résiduel	17	137'969'157	137'410'378	-558'778	130'785'394
Indemnités cantonales	17	99'120'549	99'058'556	-61'993	93'527'452
Produits différés d'indemnité d'investissement	17	1'580'000	1'904'699	324'699	1'782'977
Autres produits	18	1'342'980	1'546'510	203'530	1'543'718
Revenus des fonds affectés	19	0	200'263	200'263	535'668
Total des produits d'exploitation		318'730'634	318'816'953	86'319	304'181'216
Charges d'exploitation					
Salaires et charges sociales	20	269'824'197	266'108'766	-3'715'431	254'396'511
Autres charges du personnel	21	7'099'000	6'406'317	-692'683	5'491'760
Total des charges de personnel		276'923'197	272'515'083	-4'408'114	259'888'270
Charges de matière et de sous-traitance	22	10'792'272	10'524'671	-267'600	10'400'448
Autres charges en lien avec les prestations	22	11'214'500	9'532'301	-1'682'199	9'434'590
Entretien et réparation	23	1'004'000	872'336	-131'664	1'179'560
Matériel et équipement non activé	23	2'095'000	2'230'980	135'980	2'208'816
Amortissements	24	1'796'000	2'078'609	282'609	1'927'351
Charges des locaux	25	11'580'000	11'557'425	-22'575	10'986'514
Charges de l'administration	26	2'917'665	1'747'111	-1'170'554	2'385'179
Assurances, taxes, impôts et autres charges	27	408'000	993'416	585'416	444'995
Total des autres charges		41'807'437	39'536'848	-2'270'589	38'967'452
Total des charges d'exploitation		318'730'634	312'051'931	-6'678'703	298'855'723
Résultat d'exploitation		0	6'765'022	6'765'022	5'325'494
Résultat financier	28	0	0	0	0
Produits exceptionnels		0	695'212	695'212	420'851
Charges exceptionnelles		0	714'949	714'949	648'173
Résultat exceptionnel	29	0	-19'737	-19'737	-227'321
Résultat avant résultat des fonds et dissolution des réserves	30	0	6'745'285	6'745'285	5'098'172
J/. Part revenant à l'Etat y compris Fonds réseau		0	0	0	-1'691'949
J/. Attribution part IMAD au fonds réseau		0	0	0	-826'561
Résultat net	30	0	6'745'285	6'745'285	2'579'662
Utilisation par fonds propres affectés			335'560		1'669'626
Attribution aux fonds propres affectés			0		0
Attribution au Fonds Réseau			-708'084		
Attribution à la réserve conjoncturelle			-2'832'338		0
Résultat de gestion après répartition	30		3'540'422		4'249'288

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2024	Comptes 2023
Activité d'exploitation		
Résultat net comptable	6'745'285	2'579'662
+ Amortissements	2'078'609	1'927'351
+ Variation nette des provisions	-515'713	-1'711'193
= Autofinancement	8'308'180	2'795'819
Variation des actifs circulants	259'381	-1'383'429
Variation des engagements à court terme	2'117'901	-2'875'215
= Total variation actif et passif circulant	2'377'282	-4'258'643
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	10'685'463	-1'462'824
Investissements net	-2'078'398	-2'046'760
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-2'078'398	-2'046'760
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	8'607'065	-3'509'584
Variation des engagements à moyen et long terme	-3'306'243	865'389
+ Apport en capital	0	0
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-3'306'243	865'389
Variation nette des liquidités	5'300'822	-2'644'195
Disponibilité au début de l'exercice	31'237'906	33'882'101
Disponibilité à la fin de l'exercice	36'538'728	31'237'906

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Variation des fonds propres

	Fonds propres libres	Fonds propres affectés	Part du résultat Fonds Réseau	Réserve conjoncturelle	Capital de dotation	Fonds propres contrat de prestation en cours 2024- 2027	Fonds propres contrat de prestation 2020-2023	Total
Solde au 1er janvier 2023	1'283'216	2'313'007	-	-	100'000	-	7'322'563	11'018'786
Attribution des fonds propres libres	85'790	-	-	-	-	-	-	85'790
Attribution des fonds propres affectés	-390'000	390'000	-	-	-	-	-	0
Utilisation des fonds propres affectés	-	-1'669'626	-	-	-	-	1'669'626	0
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-85'790	-	-	-	-	-	-85'790
Résultat net	-	-	-	-	-	-	2'579'662	2'579'662
Solde au 31 décembre 2023	979'006	947'591	0	0	100'000	0	11'571'851	13'598'448
Solde au 1er janvier 2024	979'006	947'591	0	0	100'000	0	11'571'851	13'598'448
Attribution des fonds propres libres	11'571'851	-	-	-	-	-	-11'571'851	0
Attribution des fonds propres affectés	-118'601	118'601	-	-	-	-	-	0
Utilisation des fonds propres affectés	-	-335'560	-	-	-	335'560	-	0
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-	-	-	-	-	-	0
Correction attribution fonds propres affectés	-100'000	100'000	-	-	-	-	-	0
Attribution au Fonds Réseau	-	-	708'084	-	-	-708'084	-	0
Attribution à la réserve conjoncturelle	-	-	-	2'832'338	-	-2'832'338	-	0
Résultat net	-	-	-	-	-	6'745'285	-	6'745'285
Solde au 31 décembre 2024	12'332'256	830'632	708'084	2'832'338	100'000	3'540'422	0	20'343'733

imad – institution genevoise de maintien à domicile

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de l'IMAD

L'institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,
- aide et suppléance (soutien aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- portage de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- Conseil d'administration ;
- Direction générale ;
- Organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'État par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce CHE-277.450.215.

L'adresse légale de l'institution est :

Institution genevoise de maintien à domicile, Esplanade de Pont-Rouge 5 – 1212 Grand-Lancy 1.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Membres du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'État du 31 janvier 2024.

A la date du 31 décembre 2024, le Conseil d'administration est composé comme suit :

<i>Président :</i>	M. Konstantinos Eftymiopoulos*
<i>Vice-présidente :</i>	Mme Leyla Ahmari Taleghani*
<i>Secrétaire :</i>	M. Vincent Monico*
<i>Membres :</i>	Mme Karine Bruchez M. Nicolas Charbonnier * Dr Didier Châtelain M. Cédric Cubizolle Mme Ana Paula Ferraz Mme Sandra Golay * M. Philippe Huber Mme Marie-Laure Kaiser Mme Anne Penet

	M. Vincent Schaller
	Mme Helena Verissimo De Freitas

<i>Représentant du Conseil d'Etat</i>	M. Pierre Maudet
---------------------------------------	------------------

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de l'IMAD est KPMG SA (CHE-269.292.664) à Genève.

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé.

Une cartographie des risques est établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de l'IMAD.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3, 6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Les écarts arithmétiques dans les tableaux des états financiers et de l'annexe découlent d'arrondis.

Afin de permettre la comparaison des états financiers entre les deux exercices, certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Nouvelles normes

L'État de Genève déroge, pour 2025, à la mise en vigueur de la norme IPSAS 43 (contrats de location).

Les normes IPSAS 44 (actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), IPSAS 45 (immobilisations corporelles) et IPSAS 46 (évaluation) entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2025 sont en cours d'analyse.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	Selon durée du bail

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'État de Genève couvrent à chaque exercice comptable la part d'amortissement de l'actif correspondant.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a quatre principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux personnes prises en charge par l'institution et à leurs assurances ;
- le financement résiduel. Déduction faite de la part de l'assureur et du patient, il consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de l'IMAD est affilié à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 39) ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe comme autorisé à l'article 7A, lettre a.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'État de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'État ;
- la Fond'imad ;
- les membres du Conseil d'administration, le comité de direction ainsi que les membres proches de leur famille.

Les conditions de rémunération des membres du Conseil d'administration sont fixées dans le règlement sur l'organisation des institutions de droit public (ROIDP - A 2 24.01). A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'État de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée au risque de change ; L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des personnes prises en charge par l'institution dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1 : Liquidités

	2024	2023	Ecart
Caisses	79'452	108'138	-28'686
Comptes postaux	7'152	84'294	-77'141
Comptes courants bancaires	598'295	687'453	-89'158
Cash-pooling	35'853'829	30'358'022	5'495'807
Total	36'538'728	31'237'906	5'300'822

Les liquidités de l'IMAD sont en augmentation en lien principalement avec l'augmentation de l'indemnité cantonale (Fr. 5,5 millions). Depuis le 1er juin 2011 et à la suite de la signature d'une convention avec l'État, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'État de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2024	2023	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	11'939'448	11'719'871	219'576
Débiteurs repas	1'722'802	1'684'844	37'958
Débiteurs sécurité à domicile	355'792	335'817	19'975
Provision pour débiteurs douteux	-969'384	-726'577	-242'807
Total	13'048'658	13'013'956	34'703

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 3 : Autres créances à court terme

	2024	2023	Ecart
Débiteur État de Genève	1'356'017	404'798	951'219
Avance aux fournisseurs/collaborateurs	65'526	-2'379	67'905
Facturation aux partenaires	226'405	276'685	-50'280
Total	1'647'947	679'103	968'844

La rubrique débiteur État de Genève concerne les demandes ouvertes de remboursement des investissements octroyés par l'État de Genève (voir « note 12 : Indemnités d'investissement »).

Note 4 : Stocks

	2024	2023	Ecart
Stocks	976'242	1'077'825	-101'583
Total	976'242	1'077'825	-101'583

Les stocks concernent l'ensemble des marchandises et fournitures détenues par l'institution.

Note 5 : Autres actifs circulants

	2024	2023	Ecart
Charges payées d'avance	1'612'378	1'400'353	212'025
Produits à recevoir	536'265	2'152'441	-1'616'176
Total	2'148'643	3'552'795	-1'404'152

Les autres actifs circulants au 31 décembre 2024 sont essentiellement composés des charges payées en 2024 concernant 2025 et des indemnités journalières non reçues. Les produits à recevoir à la fin de l'exercice 2023 intégraient le solde du financement résiduel 2023 à recevoir de la part de l'État, soit Fr. 1,4 million.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2023	12'709'068	2'178'064	325'686	5'381'801	20'594'619
Acquisitions	1'664'349	2'329'790	0	566'225	4'560'364
Mises au rebut	-2'124'152	-443'912	-19'969	0	-2'588'033
Valeur brute au 31.12.2023	12'249'265	4'063'942	305'717	5'948'026	22'566'950
Amortissements cumulés	-8'562'371	-1'322'436	-295'133	-4'946'245	-15'126'185
Valeur nette au 31.12.2023	3'686'894	2'741'506	10'584	1'001'781	7'440'765
Valeur brute au 01.01.2024	12'249'265	4'063'942	305'717	5'948'026	22'566'950
Acquisitions	1'567'311	748'553	12'855	80'473	2'409'192
Mises au rebut	0	-8'000	0	-13'738	-21'738
Valeur brute au 31.12.2024	13'816'576	4'804'495	318'572	6'014'761	24'954'404
Amortissements cumulés	-9'886'043	-1'718'251	-305'597	-5'273'165	-17'183'056
Valeur nette au 31.12.2024	3'930'533	3'086'244	12'975	741'596	7'771'348

imad – institution genevoise de maintien à domicile

	Bâtiment et aménagement	Autres immobilisations corporelles	Véhicules	Logiciels	Total
Valeur brute au 1er janvier 2023	915'952	13'971'180	325'686	5'381'801	20'594'619
Acquisitions	1'361'999	2'632'140	0	566'225	4'560'364
Mises au rebut	-443'912	-2'124'152	-19'969	0	-2'588'033
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	1'834'039	14'479'169	305'717	5'948'026	22'566'950
Amortissements cumulés au 1er janvier 2023	-606'301	-10'324'047	-304'653	-4'551'866	-15'786'867
Amortissements	189'003	1'333'520	10'449	394'379	1'927'351
Mises au rebut	443'912	2'124'152	19'969	0	2'588'033
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	-351'391	-9'533'416	-295'133	-4'946'245	-15'126'185
Valeur nette comptable 1er janvier 2023	309'651	3'647'133	21'032	829'935	4'807'752
Valeur nette comptable 31 décembre 2023	1'482'648	4'945'752	10'584	1'001'781	7'440'765
Valeur brute au 1er janvier 2024	1'834'039	14'479'169	305'717	5'948'026	22'566'950
Acquisitions	558'049	1'757'815	12'855	80'473	2'409'192
Mises au rebut	-8'000	0	0	-13'738	-21'738
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	2'384'087	16'236'983	318'572	6'014'761	24'954'404
Amortissements cumulés au 1er janvier 2024	-351'391	-9'533'416	-295'133	-4'946'245	-15'126'185
Amortissements	196'666	1'530'821	10'464	340'658	2'078'609
Mises au rebut	8'000	0	0	13'738	21'738
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	-540'057	-11'064'237	-305'597	-5'273'165	-17'183'056
Valeur nette comptable 1er janvier 2024	1'482'648	4'945'752	10'584	1'001'781	7'440'765
Valeur nette comptable 31 décembre 2024	1'844'031	5'172'746	12'975	741'596	7'771'348

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable.

Le montant de l'indemnité d'investissement obtenu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan et diminué des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés. En effet, les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'État de Genève couvrent à chaque exercice comptable la part d'amortissement de l'actif correspondant (voir « note 12 : Indemnités d'investissement »).

Note 7 : Fournisseurs

	2024	2023	Ecart
Fournisseurs	16'556'212	14'597'291	1'958'921
Créanciers charges sociales	1'662'445	1'058'990	603'455
Total	18'218'657	15'656'281	2'562'376

La rubrique fournisseurs enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre. La variation des fournisseurs correspond principalement à l'augmentation de personnel temporaire en attente de paiement.

Note 8 : Provisions à court terme

	2024	2023	Ecart
Provision pour vacances non prises	1'119'771	1'707'721	-587'950
Provision pour heures supplémentaires	1'506'352	1'723'444	-217'092
Provision pour jours fériés non pris	1'973'106	1'894'081	79'024
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	2'533'633	2'495'492	38'141
Total	7'132'861	7'820'738	-687'877

Les provisions pour vacances, jours fériés et heures supplémentaires sont adaptées en fonction des soldes au 31 décembre par collaborateur. La diminution de la provision pour vacances non prises est principalement due à la consommation de 1'458 jours durant l'exercice. La provision Rente Pont AVS correspond à la demande de rente de 35 nouveaux collaborateurs (23 en 2023). La part à long terme est enregistrée dans les provisions à long terme.

Note 9 : Autres engagements à court terme

	2024	2023	Ecart
Charges à payer	1'457'552	2'317'833	-860'281
Engagements envers l'État	677'379	122'191	555'188
Produits reçus d'avance	66'667	6'900	59'767
Total	2'201'598	2'446'925	-245'326

Les charges à payer sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2025, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires.

Note 10 : Indemnités non dépensées à restituer

	2024	2023	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations	0	3'306'243	-3'306'243
Total	0	3'306'243	-3'306'243

Lors de la clôture 2023, le résultat cumulé du contrat de prestation 2020-2023 étant bénéficiaire, 20% du montant net du résultat de gestion ont été remboursés à l'État de Genève en 2024. Cependant, le résultat au 31 décembre 2024 n'étant pas suffisant pour couvrir intégralement la réserve conjoncturelle (montant de Fr. 3 millions), aucun montant n'a été enregistré au titre des indemnités non dépensées à restituer à l'État de Genève (voir note 30 : détail du calcul de répartition).

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 11 : Provisions à long terme

	2024	2023	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - Rente Pont AVS	4'122'005	4'166'309	-44'304
Provision pour risques	222'634	248'973	-26'339
Total	4'344'639	4'415'282	-70'643

La rubrique provision pour engagements retraites anticipées – Rente Pont AVS représente l'engagement financier à moyen et long terme pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre 2024. La part à court terme est enregistrée dans les provisions à court terme.

Note 12 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat de Genève diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés. En effet, les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'État de Genève couvrent à chaque exercice comptable la part d'amortissement de l'actif correspondant. (voir « note 6 immobilisations corporelles et incorporelles »).

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 13 : Fonds affectés

	Solde au 01.01.2023	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2023
Fonds Berger	177'641	-	20'585	157'056
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	-	-	50'000
Fonds Festimad	172'182	121	-	172'304
Fonds VieSA - Vieillir en santé	128'339	400'000	335'238	193'101
Fonds FFPC - matériel pédagogique	41'320	17'665	12'769	46'216
Fonds FFPC - accompagnement au changement	42'089	-	-	42'089
Fonds FFPC - Alzheimer	109'000	-	-	109'000
Fonds FFPC - Plan cantonal soins palliatifs	-	159'771	155'771	4'000
Fonds FFPC - Cours projets investis	-	240'000	20'234	219'766
Fonds soutien enfants gravement malades	22'598	-	7'823	14'775
Fonds pour travaux	-	140'000	3'833	136'167
Fonds de projets communs au réseau	-	1'653'122	-	1'653'122
Total	743'170	2'610'679	556'253	2'797'595

	Solde au 01.01.2024	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2024
Fonds Berger	157'056	495	-	157'551
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	-	-	50'000
Fonds Festimad	172'304	619	-	172'922
Fonds VieSA - Vieillir en santé	193'101	-	105'850	87'251
Fonds FFPC - matériel pédagogique	46'216	-	11'314	34'902
Fonds FFPC - accompagnement au changement	42'089	-	20'310	21'780
Fonds FFPC - Alzheimer	109'000	-	-	109'000
Fonds FFPC - Plan cantonal soins palliatifs	4'000	-	-	4'000
Fonds FFPC - Cours projets investis	219'766	-	26'014	193'752
Fonds soutien enfants gravement malades	14'775	-	14'775	0
Fonds pour travaux	136'167	-	22'000	114'167
Fonds de projets communs au réseau de soins - CP terminés	1'653'122	-	-	1'653'122
Total	2'797'595	1'114	200'263	2'598'446

imad – institution genevoise de maintien à domicile

La description 2024 des principaux fonds est la suivante :

Fonds Fest'imad

Les ressources du fonds sont constituées par le surplus des dons des patients destinés aux équipes ou services ainsi que par les soldes des dons non utilisés dans l'année.

Fonds VleSA – Vieillir en santé

Ce fonds a été créé dans le cadre de la recherche « Développement d'un itinéraire interprofessionnel vieillissement en santé intégré et coordonné dans le réseau genevois pour soutenir les capacités fonctionnelles et diminuer le risque de la fragilité ». Cette recherche a été conduite en collaboration avec les HUG, la HEDS et la Plateforme des associations d'ainés de Genève.

Fonds FFPC – matériel pédagogique

Ce fonds financé par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue permet d'équiper avec du matériel informatique les salles de formation de l'IMAD.

Fonds FFPC – Plan cantonal soins palliatifs

Ce fonds financé par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue permet de développer une formation à la sensibilisation sur les soins palliatifs dans le but d'améliorer la qualité des prestations dans les domaines de la santé publique.

Fonds FFPC – Cours projets investissement infrastructure formation

Ce fonds financé par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue permet d'aménager les équipements nécessaires aux salles de formations.

Fonds de soutien aux enfants gravement malades

Ce fonds permet de couvrir partiellement ou totalement la prise en charge financière des prestations de répit aux familles qui en font la demande.

Fonds de projets communs au réseau (2020-2023)

Ce fonds permet de financer le développement de projets communs aux entités du réseau visant l'efficacité, la qualité du réseau et la coordination des prestations ainsi que des projets pilotes relatifs aux programmes cantonaux, notamment de prévention et de promotion de la santé.

Note 14 : Fonds propres libres et affectés

Les fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes sont composés :

- Des fonds propres libres représentant le montant de fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes ;
- Des fonds propres réservés du contrat de prestations en cours 2024-2027, y compris la réserve conjoncturelle ;
- Des fonds propres affectés représentant les montants affectés par le Conseil d'administration à des projets ou actions spécifiques tels que :
 - a) la mise à niveau de l'infrastructure pour les appareils de sécurité à domicile permettant de passer à la connexion numérique faisant suite à la décision de Swisscom de ne plus supporter les lignes téléphoniques analogiques ;
 - b) la digitalisation de la relation (au travers d'un portail de services) permettant de répondre à l'objectif de simplification des relations entre notre institution et nos partenaires médecins ;
 - c) le développement d'un indicateur sur la fragilité permettant d'avoir un outil clinique d'identification précoce des personnes à haut risque de perte progressive de ressource et d'autonomie. Ce fonds a été clôturé et F 85'790,- ont été désaffectés ;
 - d) le développement de systèmes interopérables permettant de simplifier et fiabiliser le flux d'information entre les différents systèmes applicatifs pour le service de nutrition et dans le cadre de la délivrance des prestations d'ergothérapie ainsi qu'en immeubles avec encadrement pour personnes âgées ;
 - e) le renforcement de l'image de l'institution à travers l'élaboration de campagnes de communication à destination des patients, des partenaires et du grand public après sa constitution il y a dix ans ;
 - f) le déploiement du plan stratégique cap'139 permettant de définir les priorités de l'institution avec une volonté affichée de transformation de fond engageant les acteurs internes et les partenaires de l'IMAD ;
 - h) l'augmentation de l'attractivité de l'institution, notamment en sensibilisant l'importance du maintien à domicile, en particulier dans les domaines de la prévention, tels que la nutrition et l'aménagement de son habitat ;
 - i) l'affectation destinée à couvrir les éléments de rémunération de la direction générale, en cohérence avec les décisions prises par le conseil d'administration précédent.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Autres fonds propres affectés :

- D'un montant de Fr. 399'586,- attribué à l'achat de matériel informatique pour le déploiement en urgence du télétravail pour faire face à la crise pandémique et résultant du dépassement de crédit 2020. Un suivi annuel des amortissements liés à ces investissements permet d'identifier les montants réservés jusqu'à fin 2025.
- Le fonds réseau constitué durant le contrat de prestation 2024-2027 permettra de financer le développement de projets communs aux entités du réseau visant l'efficacité, la qualité du réseau et la coordination des prestations ainsi que des projets pilotes relatifs aux programmes cantonaux, notamment de prévention et de promotion de la santé.

Le détail des attributions et dépenses 2023 et 2024 réalisées est le suivant :

	Solde au 01.01.2023	Attributions	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectations	Solde au 31.12.2023
a) Infrastructure Sécurité	28'597	-	-	582	-	28'015
b) Digit. relation médecins	316	-	-	2'120	-	-1'805
c) Indicateur fragilité	85'790	-	-	-	85'790	0
d) Prise en charge de soins intégrée	591'743	-	-	72'880	-	518'863
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	0	-	-	-	-	0
e) Renforcement de l'image de IMAD	93'471	-	-	32'340	-	61'131
f) CAP'139 Plan stratégique	1'320'844	-	977'573	17'517	-	325'754
g) Fond'imad	0	100'000	-	100'000	-	0
h) Automnales	0	390'000	-	386'248	-	3'752
Investissement informatique sur crédit Covid octroyé en 2020	192'246	-	-	80'367	-	111'879
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES HORS FONDS RESEAU	2'120'761	490'000	977'573	692'053	85'790	1'047'591

	Solde au 01.01.2024	Attributions	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectations	Solde au 31.12.2024
a) Infrastructure Sécurité	28'015	-	-	-	-	28'015
b) Digit. relation médecins	-1'805	-	-	3'516	-	-5'321
c) Indicateur fragilité	0	-	-	-	-	0
d) Prise en charge de soins intégrée	518'863	-	-	36'270	-	482'593
e) Renforcement de l'image de IMAD	61'131	-	-	-	-	61'131
f) CAP'139 Plan stratégique	325'754	-	96'276	1'209	-	228'270
h) Automnales	3'752	-	-	-	-	3'752
i) Couverture éléments rémunération DG	0	118'601	118'601	-	-	0
Investissement informatique sur crédit Covid octroyé en 2020	111'879	-	-	79'688	-	32'191
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES HORS FONDS RESEAU	1'047'591	118'601	214'876	120'684	0	830'632
Part du résultat Fonds Réseau - CP en cours	0	708'084	-	-	-	708'084
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES	1'047'591	826'685	214'876	120'684	0	1'538'716

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Sécurité à domicile	2'755'697	2'647'864	-107'833	2'600'051
Repas à domicile	9'893'000	9'835'414	-57'586	9'553'356
Immeubles avec encadrement	853'140	739'605	-113'535	703'477
UATR	1'777'921	1'879'149	101'228	1'871'808
Soins infirmiers	24'218'791	25'639'424	1'420'633	23'532'549
Soins de base	22'414'110	22'060'008	-354'102	21'315'921
Aide et suppléance	7'927'242	7'601'515	-325'727	7'951'587
Ergothérapie	1'595'811	1'397'766	-198'045	1'379'419
Contribution du client et autres recettes clients	7'466'138	7'546'306	80'167	7'297'656
Rendez-vous non décommandés	186'098	232'770	46'672	227'898
Total	79'087'948	79'579'822	491'874	76'433'722

Les revenus dépendent de la volumétrie des prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Pertes sur débiteurs	-220'000	-270'195	-50'195	-301'688
Pertes sur débiteurs assurance	-200'000	-370'275	-170'275	-151'293
Variation de la provision	50'000	-242'807	-292'807	25'266
Total	-370'000	-883'276	-513'276	-427'715

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de pertes sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

Note 17 : Financement résiduel et Indemnités

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Financement résiduel	137'969'157	137'410'378	-558'778	130'785'394
Indemnité cantonale	99'120'549	99'058'556	-61'993	93'527'452
Produits différés d'indemnités d'investissements	1'580'000	1'904'699	324'699	1'782'977
Total	238'669'706	238'373'634	-296'071	226'095'822

L'indemnité cantonale et le financement résiduel sont régis respectivement par un contrat de prestations et une convention entre l'État et l'IMAD.

L'indemnité cantonale a pour but de financer les missions d'intérêt général et de formation de l'institution.

L'écart au budget du financement résiduel de Fr. 0,6 million à restituer à l'État résulte de l'application du calcul annuel du coût complet lié à la couverture des besoins en soins à domicile de la population conformément à la planification sanitaire cantonale.

Les produits différés d'indemnités d'investissements compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois octroyant des subventions d'investissement.

En application de l'article 44, alinéa 3 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État, les indemnités non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant annuel évalué à Fr. 301'608,- pour 2024.

Note 18 : Autres produits

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Ventes au personnel et autres charges remboursées	120'000	10'582	-109'418	17'224
Prestations à des tiers	69'500	64'390	-5'110	39'923
Commissions et rétrocessions, autres produits	1'022'480	1'387'826	365'346	1'332'315
Participation FFPC et autres	130'000	79'433	-50'567	152'428
Dons et legs	1'000	4'280	3'280	1'828
Total	1'342'980	1'546'510	203'530	1'543'718

La rubrique commissions et rétrocessions, autres produits augmente principalement grâce aux différents projets en cours, en collaboration avec nos partenaires et financés par des fonds affectés, tels que COGERIA (coordination interprofessionnelle des soins pour les personnes âgées) et le Projet IPADOM (infirmière de pratique avancée à domicile).

Note 19 : Revenus des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice. Le détail des mouvements 2024 est explicité dans la note 13 « Fonds affectés ».

Note 20 : Salaires et charges sociales

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Personnel médical	0	124'448	124'448	27'317
Personnel soignant	175'488'196	170'104'581	-5'383'616	163'439'472
Personnel administratif	29'827'035	29'639'968	-187'067	26'865'810
Pers. économat et technique	8'763'639	8'402'987	-360'651	8'542'975
Charges sociales	61'345'327	57'836'783	-3'508'544	55'520'936
Echelonnement de l'engagement des ETP	-5'600'000	0	5'600'000	0
Total	269'824'197	266'108'766	-3'715'431	254'396'511

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration²² s'élèvent à Fr. 269'001,- pour l'exercice 2024 (Fr. 232'583,- pour l'exercice précédent). La rémunération des 9 membres du comité de direction au 31 décembre 2024 (7,5 ETP moyens) s'établit à Fr. 1'818'801,- (7,8 ETP moyens sur 2023 ; Fr. 1'935'668,-).

Note 21 : Autres charges du personnel

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Frais de recrutement	390'000	572'762	182'762	528'174
Frais de formation et congrès	1'110'000	989'486	-120'514	1'010'170
Frais de déplacement	825'000	808'640	-16'360	761'222
Retraites anticipées (Rente Pont AVS)	2'500'000	2'514'691	14'691	1'922'624
Autres charges de personnel	2'274'000	1'520'738	-753'262	1'269'570
Total	7'099'000	6'406'317	-692'683	5'491'760

L'écart aux comptes 2024 pour les retraites anticipées correspond au provisionnement de 35 demandes de Rente Pont AVS en 2024 (contre 23 en 2023).

²² Le représentant du département de la santé et des mobilités ne perçoit pas de jetons de présence. Le représentant du personnel a le choix entre une compensation en temps ou le versement de jetons de présence. Le nouveau représentant du personnel a opté dès 2024 pour la seconde option.

Note 22 : Charges en lien avec les prestations

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Aide et soins	1'193'634	974'424	-219'209	1'038'298
Ergothérapie	9'400	3'584	-5'816	1'403
Régularisation d'inventaire	20'000	9'161	-10'839	68'824
Sécurité à domicile	180'000	155'178	-24'822	155'820
Repas à domicile	7'454'000	7'727'375	273'375	7'548'973
Repas "autour d'une table"	117'000	4'290	-112'710	5'742
Repas immeubles avec encadrement social et UATR	1'795'438	1'630'641	-164'797	1'566'498
Frais divers chez ou pour les clients	22'800	20'019	-2'781	14'891
Total	10'792'272	10'524'671	-267'600	10'400'448

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients. Les charges de repas à domicile représentent l'acquisition des repas auprès des HUG.

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Matériel de bureau	580'000	481'598	-98'402	532'903
Frais de téléphone	1'396'500	1'245'559	-150'941	1'247'485
Frais de communication	830'000	386'679	-443'321	519'652
Frais location réseau informatique	3'020'000	3'099'856	79'856	2'648'294
Maintenance logicielle	3'200'000	2'166'267	-1'033'733	2'453'058
Charges de mobilité professionnelle	2'188'000	2'152'342	-35'658	2'033'198
Total	11'214'500	9'532'301	-1'682'199	9'434'590

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain.

Note 23 : Matériel et Entretien

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Matériel et équipements	2'059'000	1'806'571	-252'429	1'310'418
Mobilier	110'000	195'023	85'023	711'599
Installation et agencement	440'000	553'249	113'249	969'005
Véhicules	490'000	548'473	58'473	397'355
Total	3'099'000	3'103'316	4'316	3'388'376

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel en dessous du seuil d'activation défini par l'institution.

Note 24 : Amortissement

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	1'580'000	1'898'966	318'966	1'782'379
Amortissement hors crédit d'investissement	211'000	173'909	-37'091	144'374
Désinvestissement	5'000	5'733	733	597
Total	1'796'000	2'078'609	282'609	1'927'351

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissement tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition.

Note 25 : Charges des locaux

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Loyers et charges locatives	10'400'000	10'252'714	-147'286	9'814'354
Nettoyage des locaux	930'000	1'069'391	139'391	955'159
Electricité	250'000	235'320	-14'680	217'000
Total	11'580'000	11'557'425	-22'575	10'986'514

Les charges des locaux enregistrent les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des locaux occupés par l'institution.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

Note 26 : Charges de l'administration

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Frais de poursuites	31'000	62'608	31'608	43'523
Journaux et documentation professionnelle	110'000	82'392	-27'608	67'360
Conseil d'administration et organe de révision	362'000	371'845	9'845	323'915
Prestations administratives de tiers	2'080'000	868'206	-1'211'794	1'629'049
Autres frais d'administration	334'665	362'060	27'395	321'332
Total	2'917'665	1'747'111	-1'170'554	2'385'179

La rubrique prestations administratives de tiers enregistre des frais d'étude et de conseils liés aux prestations de support de consultants externes. La demande en support a été plus fortement sollicitée en 2023 dans le cadre du déménagement du siège social de l'institution et des projets institutionnels.

Note 27 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart au budget	Comptes 2023
Primes d'assurances	60'000	52'364	-7'636	54'889
Taxes et redevances	85'000	90'459	5'459	98'760
Sécurité d'exploitation et surveillance	35'000	8'928	-26'072	41'636
Evacuation des déchets	180'000	809'038	629'038	188'439
Autres charges d'exploitation	48'000	32'627	-15'373	61'272
Total	408'000	993'416	585'416	444'995

L'augmentation de la rubrique évacuation des déchets est liée à une nouvelle prestation obligatoire de collecte et de traitement des déchets.

Note 28 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 29 : Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont en lien, respectivement, avec des charges et produits d'exercices antérieurs.

Note 30 : Traitement du résultat

Répartition du résultat	2024
Résultat avant résultat des fonds et dissolution des réserves	6'745'285
+ Utilisation par fonds propres affectés	335'560
= Résultat de gestion (base de calcul)	7'080'844
./. 10% Part du résultat Fonds Réseau	-708'084
Solde avant constitution de la réserve conjoncturelle	6'372'760
./. 40% Réserve conjoncturelle	-2'832'338
Résultat de gestion après attributions	3'540'422
Niveau de la réserve conjoncturelle (RC)	2'832'338

Conformément au nouveau contrat de prestations 2024-2027 et à l'avenant approuvé par le Conseil d'Etat en date du 5 mars 2025, l'établissement alimente dorénavant une réserve conjoncturelle.

Au 31 décembre 2024 :

- 10% du résultat de gestion sont attribués au fonds réseau et figurent dans la rubrique « Part du résultat Fonds Réseau ».
- 40% du résultat de gestion est attribué à la réserve conjoncturelle, jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant de Fr. 3 millions.
- 50% du résultat de gestion est comptabilisé en fonds propres au bilan dans « Résultat cumulé du contrat de prestations 2024-2027 ».

Une fois que la réserve est constituée dans sa globalité, le résultat de gestion sera distribué entre le fonds réseau, l'institution et l'État selon la clé de répartition figurant à l'article 14 du contrat de prestations.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

A titre comparatif, ci-dessous le traitement du résultat cumulé lors de la clôture de l'année 2023 :

Base de calcul de la répartition du résultat	Cumul réalisé 2020-2022	Année 2023	Cumul 2020-2023	
Résultat avant résultat des fonds et dissolution des réserves	6'804'337	5'098'172	11'896'892	
+ Utilisation par fonds propres affectés	2'959'080	1'669'626	4'628'706	
Résultat de gestion (base de calcul)	9'763'417	6'767'798	16'525'598	
./. Part revenant à l'Etat y compris Fonds réseau	-2'440'854	-1'691'949	-4'132'804	
./. Attribution part IMAD 2020-2023 au fonds réseau		-826'561	-826'561	
Résultat de gestion après répartition	7'322'563	4'249'288	11'566'234	

Répartition du résultat	Budget 2023	Année 2023	Ecart au budget	Année 2022
Résultat avant résultat des fonds et dissolution des réserves	5'054	5'098'172	5'093'118	4'871'422
./. Part revenant à l'Etat y compris Fonds réseau	0	-1'691'949	-1'691'949	-1'484'375
./. Attribution part IMAD 2020-2023 au fonds réseau	0	-826'561	-826'561	0
Résultat avant variation des fonds propres affectés	5'054	2'579'662	2'574'608	3'387'048
+ Utilisation par fonds propres affectés	0	1'669'626	0	1'066'076
Résultat de gestion après répartition	5'054	4'249'288	2'574'608	4'453'124

Conformément au contrat de prestations 2020-2023, 75% du résultat bénéficiaire cumulé a été conservé par IMAD et le solde a été restitué à l'État. Chaque année, 25% du résultat de gestion avant répartition a été enregistré comme part revenant à l'État. Ce montant comprenait 20% à restituer à l'État figurant dans la rubrique « Indemnités non dépensées à restituer » et 5% attribué au fonds réseau. Cette dernière a été conservée par l'IMAD dans la rubrique « Fonds affectés » et sera utilisée pour les projets communs avec les partenaires de l'IMAD. Au 31 décembre 2023, 5% du résultat de gestion (part de l'IMAD) cumulé sur la période quadriennale du contrat de prestations a été attribué à la rubrique « Fonds affectés » en lien avec la participation de l'institution au fonds réseau.

D. Autres engagements et divers

Engagements de prévoyance

L'ensemble des employés de l'IMAD est affilié à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et l'octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'IMAD ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à Fr. 228,6 millions au 31 décembre 2024 selon les dernières données disponibles fournies par la CPEG. Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes de l'institution conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	10'164'121	34'250'200	6'567'272
Location vélos et VAE	424'744	0	0
Location véhicules	930'459	279'944	0
Total	11'519'324	34'530'144	6'567'272

Événements postérieurs à la date de clôture

Le Conseil d'État a approuvé en date du 5 mars 2025 l'avenant au contrat de prestations 2024-2027 introduisant une gestion conjoncturelle au travers d'une réserve comptable applicable dès l'exercice 2024 (voir note 30 « Traitement du résultat »).

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.